



## CONDITIONS D'OUVERTURE – MESURES PREVENTIVES



Affichage des mesures préventives et d'organisation des entraînements



Accès aux seuls licenciés FFBT sur réservation préalable respectant la limite de rassemblement fixée par les directives gouvernementales



Mise en place de procédure de planning  
FU, DTL, PC, CS : 3 tireurs maxi par planche  
SC, ZZ : 1 tireur sur le pas de tir



Organisation des parkings, règles de circulation et accès aux installations



Délimitation de zones d'attente individuelles aux abords des pas de tir (4m<sup>2</sup>) et condamnation des lieux ne permettant pas la distanciation



Mise hors d'usage des équipements non indispensables : râteliers, tables, chaises...



Fermeture du club-house et bar, terrasse...  
Vente alimentaire à emporter possible



Accueil et vente de consommables :  
Intérieur : Client unique  
Extérieur : Distanciation (4m<sup>2</sup>)



Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour tous, nettoyage et désinfection des espaces communs notamment des sanitaires



Équipement des personnes autorisées à accéder au matériel (masques, gants, badge)



Organisation et affichage des mesures spécifiques sur les pas de tir : accès, nombre de tireurs, postes...



Incitation au règlement par carte bancaire et chèque ou appoint pour les règlements espèces

**Le club est en droit d'instaurer des consignes complémentaires plus restrictives**

**Le club est en droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes en vigueur**